

Une diminution des versements à l'Education nationale de 7 millions d'euros en 2017 !

Le comité de suivi du plan pluriannuel et de la convention MEN/ FIPH FP qui y est associée s'est réuni le 23 janvier pour le bilan 2014 et 2015. A cette occasion, la FNEC-FP-FO a fait le constat que :

- l'obligation légale d'employer 6% de personnels handicapés n'est pas respectée par le ministère de l'Education nationale
- les assistants aux personnels handicapés ne reçoivent pas de formation à l'image des AVS pour les élèves handicapés.

Les fonds FIPH-FP sont indispensables pour les personnels handicapés

Les versements du FIPH-FP en direction du ministère de l'Education nationale servent notamment à financer les PACD, PALD, les aménagements de poste de travail, les postes de réadaptation au CNED pour les personnels handicapés et les reclassements et l'accompagnement d'enseignants sourds.

Le taux de satisfaction pour les demandes de PALD reste inférieur à 70%, ce qui signifie qu'un personnel handicapé sur trois n'obtient pas de poste adapté à ses besoins pour une longue durée.

Le taux de satisfaction pour les demandes de PACD reste inférieur à 47% dans le 1^{er} degré et 53% dans le second degré, ce qui signifie qu'un personnel handicapé sur 2 en moyenne n'obtient pas de poste adapté à ses besoins pour une courte durée.

La DGRH n'a pas été en mesure de communiquer le taux de satisfaction des demandes d'affectation au CNED.

Une baisse de 12 millions en 2015 à 5 millions d'euros pour 2017 (moins 7 millions !)

Lors de cette réunion, la DGRH et la représentante du FIPH-FP ont indiqué qu'à l'occasion du renouvellement de la convention entre le FIPH FP et le ministère de l'Education nationale le montant du versement FIPH-FP passera de 12,2 millions d'euros à 5 millions en 2017, soit une diminution de 60%.

Causes...

Cette baisse est consécutive à la diminution des versements de cotisations des universités confrontées à un étranglement budgétaire dans le cadre de l'autonomie.

De plus, le ministère de l'Education nationale s'exonère de ses cotisations consécutives du fait qu'il n'emploie pas 6% de personnels handicapés (au prétexte qu'il finance les AVS pour les élèves). Enfin, il est inacceptable que les fonds du FIPH-FP soient utilisés à d'autres fins comme par exemple, le financement des contrats aidés ou de vigiles dans les universités.

... et conséquences

Cette diminution drastique des fonds versés au MEN aura inévitablement des conséquences désastreuses sur le nombre de PACD, PALD, de postes de réadaptation au CNED et de reclassements accordés. Les aménagements de poste de travail, et l'accompagnement d'enseignants sourds accordés aux personnels concernés seront également frappés.

La FNEC-FP-FO sera vigilante et s'opposera à toute remise en cause des droits des personnels handicapés.